
Institution dirigée par M. Gentil, rue Madame, 31.

Numéro d'inventaire : 1981.00069.1

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1830 (vers)

Description : Document imprimé, restauré + ajouts ms à l'encre noire

Mesures : hauteur : 260 mm ; largeur : 215 mm

Notes : Prospectus de l'Institution dirigée par M. Gentil, "professeur de Mathématiques, ancien élève de l'École Polytechnique". Il s'agit d'une "école préparatoire pour les Ecoles Polytechnique, Navale, Militaire de St Cyr, Forestière et Centrale, et aussi pour le Baccalauréat ès-Lettres et pour celui ès-Sciences." Conservation : voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Lieux : Paris, Paris

Institution

U. 1830.

dirigée par M^r Gentil, ancien Elève de l'Ecole Polytechnique.
Rue Madame, 31.



L'Institution dirigée par M^r Gentil, Professeur de Mathématiques, est une Ecole préparatoire pour les Ecoles Polytechnique, Navale, Militaire de St Cyr, Trévise, Centrale, et aussi pour le Baccalauréat en Lettres et pour celui en Sciences.

Les plus grands soins ont été apportés par M^r Gentil pour arriver à une bonne direction des Etudes. Les cours sont très nombreux: tous les dimanches des Examinateurs choisis parmi les Professeurs des Collèges royaux et les anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique viennent constater le travail de la semaine.

M^r Gentil n'a rien négligé surtout pour mettre à profit le temps très court qui est accordé aux candidats de l'Ecole Navale, et il a établi pour eux des Cours spéciaux qui sont assez nombreux pour que les Elèves plus ou moins avancés dans leurs Etudes, puissent les suivre avec fruit.

M^r Gentil reste toute la journée de puis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, dans les salles où travaillent ses élèves dont le nombre varie de 30 à 40. X

Les heures d'étude sont:

- | | |
|--|---|
| 1 ^{re} de 6 heures à 7 heures et demie.... | } en tout 11 heures $\frac{1}{4}$ d'étude par jour. |
| 2 ^{de} de 7 h $\frac{3}{4}$ à 11 h..... | |
| 3 ^{de} de midi $\frac{1}{2}$ à 5 h. $\frac{3}{4}$ | |
| 4 ^{de} de 7 h. $\frac{1}{2}$ à 9 h. du soir..... | |

Il est bien entendu que tous les cours de Mathématiques, de Littérature française et latine, de Géographie et d'Histoire, de Langue Anglaise et Allemande, de Dessin linéaire et de la figure sont comprises dans ces heures d'étude.

Les heures de repas sont:

- 1^{re} de 7 heures $\frac{1}{2}$ à 7 heures $\frac{3}{4}$
- 2^{de} de 11 h. à 11 h. $\frac{1}{2}$
- 3^{de} de 6 h. à 6 h. $\frac{3}{4}$

Les heures de récréation sont:

- 1^{re} de 11 heures $\frac{1}{2}$ à midi $\frac{1}{2}$.
- 2^{de} de 6 h. $\frac{3}{4}$ à 7 h. $\frac{1}{2}$.

Les Elèves s'habillent pour dîner de 5 h. $\frac{3}{4}$ à 6 h.

M^r Gentil conduit lui même ses élèves tous les Dimanches à la Messe: il va à l'Eglise des Carmes qui est située tout près de sa maison; il veille à ce qu'ils complussent

X il y a 60 Elèves.

X le temps d'étude est un peu exorbitant.
à Paris près 7-6 h $\frac{1}{2}$ à la lumière en hiver.

vi

leurs devoirs de religion suivant les intentions des familles; un Ecclesiastique attaché à la paroisse St Sulpice est chargé de l'éducation religieuse de ceux qui en ont besoin.

Le prix de la pension est fixé à deux mille francs pour les élèves qui ont accompli leur deuxième année, et s'ils n'y présentent de plus jeunes, ils ne paient que seize cents francs jusqu'à l'accomplissement de leur deuxième année.

La pension, qu'elle soit de deux mille ou seize cents francs, est pour six mois et se paie de la manière suivante, savoir: en entrant, au premier trimestre, les trois dixièmes, au commencement du deuxième trimestre, les trois dixièmes et au commencement des quatre derniers mois les quatre derniers dixièmes. Tout trimestre une fois commencé appartient à l'établissement en entier, quand même l'élève viendrait à quitter la maison avant son expiration et pour quelque cause que ce soit.

Chaque élève verse en entrant, pour les frais d'installation, la somme de cent cinquante francs une fois pour tout le temps qu'il passe à la maison.

Le prix de la pension comprend: l'instruction complète pour l'école à laquelle se destine l'élève, la nourriture, le logement, le blanchissage et l'entretien du linge limité aux chemises, bas et mouchoirs de poche: savoir trois chemises, trois paires de bas et trois mouchoirs de poche par semaine.

Les élèves mangent en famille avec M. Gentil et sont logés dans un dortoir ou dans des chambres particulières sous la surveillance de deux inspecteurs. Ils doivent se fournir et s'entretenir de tous les objets nécessaires à l'étude, tel que livres, instrumens de mathématiques, papier, plumes &c. L'établissement peut leur procurer ces objets à leurs frais: ils doivent apporter un trousseau en bon état, comprenant: trois paires de draps et une douzaine de serviettes de toilette, un couvert d'argent; une paire de draps et les serviettes restent à l'établissement à la sortie de l'élève.

Les élèves ne sortent que les Dimanches après les Examens: la rentrée est fixée à dix heures précises du soir.

En cas de maladie, les élèves sont soignés dans une infirmerie: les frais de médicaments et de Médecins sont à la charge des parents.

Il est très important que tout élève qui n'a pas ses parents à Paris, ait un correspondant responsable de ses actions pendant ses sorties.

Le jardin de la maison de M. Gentil a une porte donnant sur la promenade du Luxembourg où les élèves les plus jeunes prennent leurs récréations.

la porte ne se chargeant pas de lithographie je mets dans ma lettre